

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1197 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 12 novembre 198, relatif aux conditions démission des emprunts du Trésor et des emprunts bénéficiant de la garantie de l'Etat,

n° 1197

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 décembre 1938

Numéro JO
n° 505 du 31/12/1938

Date du numéro
31 décembre 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 771 du 18 novembre 1938,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 12 novembre 1938, relatif aux conditions d'émission des emprunts du Trésor et des emprunts bénéficiant de la garantie de l'Etat. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Pour le Gouverneur en tournée :L'Administrateur en chef HenriJourdain chargé de l'expédition des affaires courantes, Henri Jourdain.